



**BIENVENUE
DANS LE DIOCÈSE
DE LAUSANNE, GENÈVE ET FRIBOURG**



LIVRET D'ACCUEIL

DES AGENTS PASTORAUX
(PRÊTRES, RELIGIEUX-SES, LAÏCS)
VENUS EN MISSION DANS NOTRE DIOCÈSE

MOT D'ACCUEIL

Notre mission à la suite du Christ implique d'annoncer l'Évangile à toutes les nations. Merci aux agents pastoraux (prêtres, religieux-ses, laïcs) qui viennent d'ailleurs nous annoncer la présence du Christ !

Vous trouverez une Eglise locale qui est en grande partie composée d'immigrants, sans lesquels nous ne pourrions guère vivre. Cette Eglise est aussi une Eglise en Suisse, avec toutes les particularités de notre pays très diversifié en lui-même

Etre à Fribourg, à Genève, à Lausanne, à Neuchâtel (notez la prudence de l'ordre alphabétique des villes...), c'est à la fois semblable (parce que partout on est en Suisse) et très différent (justement parce qu'on a conscience d'être en Suisse, on a conscience qu'à courte distance on a une culture assez différente, et d'autres institutions). Ayant moi-même été un émigré pendant quinze ans, j'ai pu voir à quel point la Suisse est difficile à saisir vue de l'extérieur.

Ce petit document vous présente un peu votre nouvelle terre de mission pour faciliter une première insertion (à commencer par le droit d'y vivre) et une découverte progressive d'une culture locale à laquelle vous contribuerez !

Bienvenue et encore merci de votre présence !

+Charles Morerod OP, évêque



1. LA CELLULE DIOCÉSAINNE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

La « Cellule diocésaine d'accueil et d'accompagnement » est là pour favoriser votre accueil. C'est un groupe de personnes mandatées par l'évêque.

Elle est un pont entre vous, « agent pastoral venu d'ailleurs », et les instances diocésaines, les vicariats et le lieu d'insertion pastoral.

Rôle de la « Cellule diocésaine d'accueil et d'accompagnement »

- Elle veille au bon déroulement du premier accueil et des étapes progressives d'intégration.
- Elle veille à ce que vous receviez toutes les informations favorisant votre intégration (cf. « Livret d'accueil »).
- Elle favorise le contact avec les instances administratives, religieuses et civiles, ainsi que celles de formation et d'associations.
- Elle participe à la préparation et à l'accompagnement des accueillis et des accueillants.
- Elle aide à la désignation de personnes de références sur le territoire où vous exercerez votre ministère.
- Elle veille à ce que vous soyez orienté vers un nouveau directeur spirituel habitant dans le diocèse.
- Elle organise une session d'accueil et de bienvenue de 4 jours, en lien avec les instances compétentes.
- Elle effectue des évaluations intermédiaires, en accord avec l'Evêque et son conseil.

Noms et coordonnées des membres de la « Cellule diocésaine d'accueil et d'accompagnement »

Mme Myriam Stocker mstocker@diocese-igf.ch +41 79 817 33 17

M. l'Abbé Bernard Jordan bjor@sunrise.ch +41 26 322 13 30

Mme Isabela Costa Mouny isabela.costamouny@cath-vd.ch +41 77 420 38 60

Représentant du vicariat :

Noms et coordonnées des personnes de références sur le territoire de l'unité pastorale :

2. LE DIOCÈSE DE LAUSANNE, GENÈVE ET FRIBOURG

L'Évêque : Mgr CHARLES MOREROD, op.
né à Riaz le 28 octobre 1961
ordonné prêtre le 30 avril 1988
ordonné évêque le 11 décembre 2011

L'Évêque auxiliaire : Mgr Alain de Raemy,
né à Barcelone le 10 avril 1959
ordonné prêtre le 25 octobre 1986
ordonné évêque le 11 janvier 2014
Vicaire général

L'Évêché et les services diocésains

Évêché :
Rue de Lausanne 86, case postale 512
1701 Fribourg
Tel. : +41 (0)26 347 48 50
Fax : +41 (0)26 347 48 51
www.diocese-lgf.ch



L'Évêque reçoit sur rendez-vous :
+41 (0)26 347 48 50
Secrétariat de l'Évêque :
secretariat-veveque@diocese-lgf.ch

Services diocésains

Vicariat général et chancellerie : chancellerie@diocese-lgf.ch
Administration diocésaine : administration@diocese-lgf.ch
Officialité : officialite@diocese-lgf.ch
Service de la communication : info@diocese-lgf.ch
Planification pastorale : myriam.stocker@diocese-lgf.ch





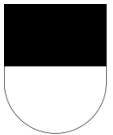

Quelques éléments géographiques et sociologiques

Le diocèse couvre une superficie de 5'565 km²

En 2014, on recensait une population d'environ 1'650'000 habitants, population en constante augmentation.

Environ 40 % de cette population sont baptisés catholiques, soit environ 660'000 personnes.

Cette population se répartit dans 4 cantons, regroupant les 240 paroisses canoniques organisées en 51 unités pastorales (UP).

Genève	Vaud	Fribourg	Neuchâtel
			
comprend 14 UP, dont une est multiculturelle.	comprend 13 UP. Trois autres UP sont intercantonaux (leur territoire s'étend sur deux cantons Vaud/Fribourg).	La partie francophone, comprend 11 UP et la partie germanophone, comprend 5 UP. Une autre UP est bilingue (français/allemand)	comprend 4 UP.

40% environ des baptisés sont issus de la migration et forment les communautés et missions linguistiques, dont les principales sont les missions italiennes, hispanophones et lusophones.

Les engagés au service de l'Église :

- 219 prêtres
- 24 diacres
- 330 agents pastoraux laïcs (ayant reçu une lettre de mission de l'Évêque)
- Plus de 1'000 religieux-ses
- De nombreux bénévoles

Quelques éléments historiques

Le diocèse

Le diocèse de Lausanne, Genève, Fribourg englobe les territoires qui appartenaient originellement à deux diocèses : celui de Lausanne et celui de Genève. Le territoire de ces diocèses a beaucoup évolué au cours des siècles, il englobe actuellement quatre cantons romands : Vaud, Genève, Fribourg et Neuchâtel. C'est en 1924, par l'érection de la collégiale Saint-Nicolas en cathédrale, que le diocèse a pris son appellation actuelle. Son territoire est le même depuis 1864. Le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg dépend directement du Saint-Siège.



Assemblées et sessions diocésaines

AD 2000 : Assemblée diocésaine qui avait comme premier objectif de donner un nouvel élan missionnaire en renforçant la conscience diocésaine « Faire route ensemble - Risquer l'espérance »

Cette assemblée a mis l'accent notamment sur :

- le travail en unité pastorale et la collaboration entre prêtres et laïcs au sein des équipes pastorales
- la formation des agents pastoraux prêtres, diacres et laïcs
- une pastorale de proximité envers les malades, les pauvres et les exclus.

Une session diocésaine est organisée tous les 3 ans et rassemble tous les agents pastoraux du diocèse (prêtres, diacres et agents pastoraux laïcs), pour trois jours de réflexion sur un thème choisi par l'Evêque.

Session 2007 : La proposition de la foi

Session 2010 : La pastorale d'engendrement – A l'école du Christ initiateur

Session 2013 : Dimanche pour la vie !

Session 2016 : Mission impossible ? La mission vers les périphéries

Session 2019 : Eglise sans frontières

3. LES VICARIATS

Le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg est divisé, du point de vue pastoral, en vicariats épiscopaux qui correspondent aux différents cantons et langues du diocèse. A la tête de chaque vicariat se trouve un responsable: le vicaire épiscopal, votre Ordinaire et répondant direct pour tout ce qui est d'ordre pastoral.

Chaque canton a également un organe chargé de la gestion des questions administratives et financières qui permet de gérer, entre autres, la question de la relation de l'Eglise et de l'Etat en fonction des différentes lois cantonales. Ce sont les Fédérations ou Corporations ecclésiastiques.

Vous retrouvez toutes les informations sur les vicariats épiscopaux, sous les liens suivants :

Canton de Vaud

Vicaire épiscopal : Abbé Christophe Godel

Chemin des Mouettes 4, case postale 1511, 1001 Lausanne
Tel. : +41 (0)21 613 23 43, Fax : +41 (0)21 613 23 44
vicariat@cath-vd.ch, www.cath-vd.ch

Instance administrative :

Fédération ecclésiastique catholique romaine
Chemin des Mouettes 4, case postale 600, 1001 Lausanne
Tel. : +41 (0)21 613 23 13, Fax : +41 (0)21 613 23 14
fedec@cath-vd.ch, www.cath-vd.ch

Canton de Fribourg

Vicaire épiscopal – partie francophone: Abbé Jean Glasson

Boulevard de Pérolles 38, 1700 Fribourg
Tel. : +41 (0)26 426 34 10, Fax : +41 (0)26 426 34 08
vicariat@cath-fr.ch, www.cath-fr.ch

Vicaire épiscopal – partie germanophone: Père Pascal Marquard

Boulevard de Pérolles 38, 1700 Fribourg
Tel. : +41 (0)26 426 34 17, Fax : +41 (0)26 495 19 70
bischofsvikariat@kath-fr.ch, www.kath-fr.ch

Instance administrative :

Corporation ecclésiastique cantonale
Boulevard de Pérolles 38, 1700 Fribourg
Tel. : +41 (0)26 426 34 00, Fax : +41 (0)26 426 34 08
cec@cath-fr.ch, www.cath-fr.ch

Canton de Genève

Vicaire épiscopal : Abbé Pascal Desthieux

Rue des Granges 13, 1204 Genève
Tel. : +41 (0)22 319 43 43, Fax : +41 (0)22 319 43 53
info@cath-ge.ch, www.ecr-ge.ch

Instance administrative :

Eglise catholique romaine à Genève
Rue des Granges 13, 1204 Genève
Tel. : +41 (0)22 319 43 43, Fax : +41 (0)22 319 43 53
info@cath-ge.ch, www.ecr-ge.ch

Canton de Neuchâtel

Vicaire épiscopal : Don Pietro Guerini

Rue du Vieux-Châtel 4, case postale 832, 2002 Neuchâtel
Tel. : +41 (0)32 725 93 80, Fax : +41 (0)32 721 18 48
vicariat.episcopal@cath-ne.ch, www.cath-ne.ch

Instance administrative :

Fédération catholique romaine neuchâteloise
Rue du Vieux-Châtel 4, case postale 412, 2002 Neuchâtel 2
Tel. : +41 (0)32 725 93 78, Fax : +41 (0)32 721 18 48
fcrn@cath-ne.ch, www.cath-ne.ch

Autres adresses utiles :

Séminaire diocésain : Route du Château d’Affry 11, 1762 Givisiez
Tel. : +41 (0)26 466 19 15, www.seminaire-lgf.ch

Centre Catholique Romand de Formations en Eglise (CCRFE):

Rue de l’Hôpital 11, 1700 Fribourg
Tel. +41 (0)26 322 82 15, Fax : +41 (0)26 322 78 29
secretariat@ccrfe.ch, www.ccrfe.ch

4. L'ORGANISATION PASTORALE

L'unité pastorale (UP) est un ensemble de paroisses ou communautés voisines réunies pour former le cadre le plus approprié à l'accomplissement du service pastoral d'une région. L'UP n'existe qu'à travers la vie des communautés paroissiales qui la forment.

L'équipe pastorale (EP), composée de prêtres, diacres, laïcs salariés ou bénévoles, porte la responsabilité de la mission sur le territoire de l'unité pastorale. Les membres de l'EP sont nommés par l'Evêque et travaillent dans un esprit de communion et de coresponsabilité baptismale, selon le ministère et les charismes de chacun. L'EP est sous la responsabilité d'un prêtre qui modère l'exercice de la charge pastorale et est appelé curé modérateur.

La répartition des responsabilités et délégations se fait en EP, en tenant compte des vocations, des compétences et des charismes respectifs de chacun.

Pour l'aider dans sa mission, l'EP peut compter sur deux conseils, principalement formés de bénévoles :

- **Le conseil pastoral de l'UP (CUP)** : le curé modérateur a recours à ce conseil pour toutes les questions de pastorale, nécessitant débat, consultation, concertation et décision.
- **Le conseil de gestion** : le curé modérateur a recours à ce conseil pour toutes les questions impliquant des conséquences administratives et financières pour l'ensemble de l'UP.

Les paroisses qui composent une unité pastorale existent toujours afin d'assurer une pastorale de proximité grâce à leur conseil de communauté. Elles gèrent également certains aspects financiers par le service de leur conseil de paroisse.

Les missions ou communautés linguistiques

Environ 40% des catholiques diocésains venant culturellement d'ailleurs, le diocèse LGF a mis en place une pastorale organisée en « missions ou communautés linguistiques ». Bien que ces missions aient leur organisation propre, elles ne vivent pas une pastorale de manière parallèle : les contacts, rencontres et collaborations entre UP et missions linguistiques existent et tendent à se consolider dans un esprit fraternel.

La pastorale catégorielle

Un grand nombre de missions spécifiques, exercées auprès de milieux particuliers ou envers des « catégories » de personnes constituent « la pastorale catégorielle » :

- La formation
- La catéchèse
- La solidarité (requérants d'asile, pastorale du monde du travail, aumôneries de prison, pastorale de rue...)
- La pastorale des jeunes
- La pastorale de la santé
- La pastorale des milieux artistiques et des loisirs.

Avec leurs charismes, leurs formations et leurs compétences propres, les acteurs de ces services de la pastorale catégorielle assurent un lien étroit avec les unités pastorales.

5. PARTICULARITÉS DIOCÉSAINES

L'œcuménisme et le dialogue interreligieux

Le dialogue entre les religions et entre les confessions chrétiennes s'est institutionnalisé surtout depuis le Concile Vatican II.

L'œcuménisme favorise le dialogue et la réflexion entre les Églises catholiques, protestantes, orthodoxes, catholiques chrétiennes et quelquefois d'autres Églises particulières... Dans notre diocèse, l'œcuménisme permet des rencontres, des activités et des temps de prière commune, notamment en janvier, lors de la « Semaine de prière pour l'unité des chrétiens » ou pour le partage de missions dans la pastorale catégorielle.

Dans notre diocèse, il existe certaines particularités locales, qui sont le fruit de rencontres et de partages de longue date. C'est pourquoi nous encourageons le dialogue préalable avec le pasteur, pour s'accueillir, s'écouter, pour une connaissance réciproque et fraternelle, pour aller au-delà des préjugés : nous avons tous quelque chose à offrir, que nous soyons catholiques ou protestants.

Grâce aux principaux thèmes retenus concernant la paix, la justice, le développement ou les droits de l'homme, le dialogue interreligieux contribue à une meilleure connaissance des uns et des autres, à plus de tolérance, à plus de respect.

Regard sur le laïcat

Depuis le Concile Vatican II, la place des laïcs a été encouragée et développée. « Participant à la fonction du Christ Prêtre, Prophète et Roi, les laïcs ont leur part active dans la vie et l'action de l'Église. » *Décret sur l'Apostolat des Laïcs, 10.*

Dans notre diocèse, de nombreux laïcs (hommes et femmes), salariés mais parfois aussi bénévoles, sont nommés par l'évêque et coopèrent ainsi activement à la charge pastorale d'une UP ou d'un service de la pastorale catégorielle, en y exerçant des responsabilités propres selon leur vocation de baptisé(e) et selon leurs charismes.

Charte contre les abus sexuels

Le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg adopte une tolérance zéro vis-à-vis de tout acte portant atteinte à l'intégrité sexuelle commis entre des personnes à son service (salariés et bénévoles) ou par celles-ci à l'égard de tiers.

Le diocèse de LGF prend toutes les mesures possibles pour prévenir et éviter de tels abus :

- Le diocèse via ses vicariats met en place des formations de prévention et de sensibilisation sur la thématique des abus sexuels. Ces formations font partie intégrante de la formation aux ministères, tant cléricaux que laïcs. Toute personne recevant une mission canonique de la part de l'évêque dans le diocèse s'engage à suivre une formation initiale sur la prévention des abus sexuels.
- D'autre part, chaque personne souhaitant se mettre au service du diocèse signe préalablement une déclaration personnelle d'adhésion à la « Charte diocésaine contre les abus sexuels ».

6. VIE PRATIQUE ET ADMINISTRATIVE

Vos conditions de vie et d'insertion ainsi que votre situation matérielle sont identiques à celles de tout agent pastoral engagé dans le diocèse.

Salaire et traitement : vous recevez le même traitement que tous les agents pastoraux. Il vous permettra de régler votre logement, vos repas, vos transports, et autres frais personnels, comme les frais d'assurances sociales. Ce traitement est versé à chaque fin de mois.

Les assurances sociales : l'employeur vérifie que vous soyez au bénéfice d'une assurance maladie personnelle et d'une assurance de responsabilité civile (RC).

Logement : l'unité pastorale qui accueille vous mettra à disposition un logement dans une paroisse, dans une cure le plus souvent. Une participation aux frais de logement, la même que pour tous les agents pastoraux, sera à votre charge.

Repas : en fonction de l'organisation de la paroisse ou de l'unité pastorale, les repas peuvent être préparés par une cuisinière. Ils sont à votre charge et le montant varie selon les régions.

Les transports/déplacements : dans votre ministère en Suisse, vous allez être appelé à vous déplacer d'une paroisse à l'autre, vous devez donc être titulaire d'un permis de conduire (un permis international de préférence). Dès votre arrivée en Suisse, vous avez une année pour le faire valider ou pour obtenir votre permis suisse. Selon votre lieu d'insertion, vous devrez acheter (ou louer) une voiture. Toutefois, une indemnité est accordée pour les trajets qui concernent le ministère.

Document d'identité/document de voyage : il peut arriver que des sessions pastorales cantonales soient organisées en dehors de la Suisse. Il est bon d'être en possession des documents nécessaires pour « sortir » de la Suisse.

Téléphone, téléphone mobile, internet : les communications avec l'étranger sont à votre charge. En général les abonnements téléphoniques des paroisses ne sont pas prévus pour téléphoner à l'étranger de manière économique. Par contre, les paroisses mettent en général à votre disposition une connexion internet.

Vacances, congés, retraite annuelle : comme tout agent pastoral diocésain, vous bénéficiez du temps nécessaire pour le repos et les vacances, d'une semaine de retraite spirituelle et d'une semaine de formation.

POUR TOUTE INFORMATION EXHAUSTIVE, VEUILLEZ CONSULTER VOTRE CONTRAT OU CONVENTION D'ENGAGEMENT.

7. CHARTE D'ACCUEIL entre l'évêque du diocèse LGF et le prêtre venu d'ailleurs.

ENGAGEMENT DE L'ÉVÊQUE

Je suis heureux de vous accueillir au sein du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg. Votre présence dans notre diocèse est un véritable signe de communion entre Eglises. Elle manifeste l'universalité de la mission dans l'esprit du don réciproque de la foi.

Votre première année pastorale parmi nous sera considérée comme probatoire. Un bilan sera établi à son terme et ses conclusions détermineront la poursuite ou non du ministère. Durant cette période, je m'engage à vous donner un temps pour :

- Observer le pays, le diocèse, la paroisse...
- Apprendre à gérer les différences culturelles et de pratiques pastorales
- Permettre des occasions de parler de votre pays et de votre Eglise, des rencontres de connaissances mutuelles entre vous-même et tous les accueillants
- Vous former.

Je serai attentif à vous donner une place dans le presbyterium diocésain.

Pendant la durée de votre ministère dans le diocèse, je ferai régulièrement le point avec vous sur le déroulement de la mission et je maintiendrai le contact avec votre diocèse d'origine, notamment en informant sur votre travail, votre attitude, votre comportement, votre état de santé ainsi que sur votre intégration dans l'Eglise locale.

Pour favoriser votre accueil et votre insertion dans notre diocèse, je mandate la « *Cellule diocésaine d'accueil et d'accompagnement* » comme organe de références et pour entretenir le lien direct entre vous et les instances diocésaines (pastorales, administratives et de formation).

ENGAGEMENT DU PRÊTRE

Je vous invite à découvrir la vie et l'organisation du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, d'abord par la lecture du « *Livret d'accueil* » et ensuite en vous intéressant à la pastorale qui s'y vit.

Vous participerez à des rencontres organisées sur votre territoire d'insertion pastorale pour faire connaissance, lieux de partage mutuel et de découverte des cultures des uns et des autres.

Afin de favoriser votre intégration dans le diocèse, je vous demande de suivre les formations qui vous sont proposées et de répondre aux évaluations et bilans intermédiaires qui vous seront demandés.

Vous exercerez avec diligence le ministère qui vous est confié, en accord avec la lettre de nomination et le cahier des charges et vous collaborerez avec l'ensemble des acteurs de l'Eglise locale, prêtres, diacres, laïcs professionnels ou bénévoles.

Vous avez envers l'évêque du lieu les mêmes obligations et droits que les prêtres incardinés dans le diocèse. Par ailleurs, pendant toute la durée de l'engagement, vous maintiendrez un contact étroit avec l'évêque de votre diocèse d'origine.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser en tout temps aux personnes de références à disposition sur votre lieu d'insertion pastorale ou à la « *Cellule diocésaine d'accueil et d'accompagnement* ».

En vous remerciant pour votre engagement, je vous donne ma bénédiction pour un ministère fécond.

CHARTE D'ACCUEIL entre l'évêque et l'agent pastoral laïc venu d'ailleurs.

ENGAGEMENT DE L'ÉVÊQUE

Je suis heureux de vous accueillir au sein du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg. Votre présence dans notre diocèse est un véritable signe de communion entre Eglises. Elle manifeste l'universalité de la mission dans l'esprit du don réciproque de la foi.

Votre première année pastorale parmi nous sera considérée comme probatoire. Un bilan sera établi à son terme et ses conclusions détermineront la poursuite ou non du ministère. Durant cette période, je m'engage à vous donner un temps pour :

- Observer le pays, le diocèse, la paroisse...
- Apprendre à gérer les différences culturelles et de pratiques pastorales
- Permettre des occasions de parler de votre pays et de votre Eglise, des rencontres de connaissances mutuelles entre vous-même et tous les accueillants
- Vous former.

Pour favoriser votre accueil et votre insertion dans notre diocèse, je mandate la « *Cellule diocésaine d'accueil et d'accompagnement* » comme organe de références et pour entretenir le lien direct entre vous et les instances diocésaines (pastorales, administratives et de formation).

ENGAGEMENT DE L'AGENT PASTORAL LAÏC

Je vous invite à découvrir la vie et l'organisation du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, d'abord par la lecture du « *Livret d'accueil* » et ensuite en vous intéressant à la pastorale qui s'y vit.

Vous participerez à des rencontres organisées sur votre territoire d'insertion pastorale pour faire connaissance, lieux de partage mutuel et de découverte des cultures des uns et des autres.

Afin de favoriser votre intégration dans le diocèse, je vous demande de suivre les formations qui vous sont proposées et de répondre aux évaluations et bilans intermédiaires qui vous seront demandés.

Vous exercerez avec diligence le ministère qui vous est confié, en accord avec la lettre de nomination et le cahier des charges et vous collaborerez avec l'ensemble des acteurs de l'Église locale, prêtres, diacres, laïcs professionnels ou bénévoles.

Vous avez envers l'évêque du lieu les mêmes obligations et droits que tout autre agent pastoral dans le diocèse.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser en tout temps aux personnes de références à disposition sur votre lieu d'insertion pastorale ou à la « *Cellule diocésaine d'accueil et d'accompagnement* ».

En vous remerciant pour votre engagement, je vous donne ma bénédiction pour un ministère fécond.

SOMMAIRE

	Accueil de l'Evêque	3
1.	Accueil et accompagnement	4
	La « Cellule diocésaine d'accueil et d'accompagnement »	4
	Les personnes de références	4
2.	Le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg	5
	Les Evêques	5
	L'Evêché et les services diocésains	5
	Carte du diocèse	6
	Quelques éléments géographiques et sociologiques	7
	Quelques éléments historiques	8
3.	Les vicariats	9
	Canton de Vaud	9
	Canton de Fribourg, partie francophone et partie germanophone	9
	Canton de Genève	10
	Canton de Neuchâtel	10
	Autres adresses utiles	10
4.	L'organisation pastorale	11
	L'unité pastorale	11
	L'équipe pastorale	11
	Les paroisses	11
	Les missions ou communautés linguistiques	12
	La pastorale catégorielle	12
5.	Particularités diocésaines	13
	L'œcuménisme et le dialogue interreligieux	13
	Regard sur le laïc	13
	Charte contre les abus sexuels	14
6.	Vie pratique et administrative	15
	Salaire et traitement	15
	Assurances sociales	15
	Logement / repas	15
	Transports / documents de voyage	15
	Téléphone / internet	15
	Vacances / congés	15
7.	Charte d'accueil (prêtre)	16
	Charte d'accueil (religieux-ses et agents pastoraux laïcs)	17



Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg

rue de Lausanne 86, case postale 512, CH-1701 Fribourg
+41 26 347 48 50 | chancellerie@diocese-lgf.ch | www.diocese-lgf.ch